

Rôle de la DREAL (5mn)

DREAL service de l'État chargé sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département de mettre en œuvre les politiques publiques du ministère de la transition énergétique et du ministère de la transition écologique et des relations avec les collectivités territoriales en région Provence Alpes-Côte d'Azur.

Cela concerne les politiques énergétiques, du logement, de l'aménagement du territoire, de la prévention des risques naturels et industriels, de la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources, eau, air, foncier et biodiversité et enfin, politique des transports et de la mobilité.

Pour ce qui concerne le projet CARBON, la DREAL est impliquée dans le processus d'autorisation environnemental de ce projet sous l'autorité du préfet de département. Elle est chargé en particulier des aspects ICPE, risques industriels et impacts environnementaux notamment sur les espèces protégées. Elle est directement concernée également par les aspects mobilité que ce soit pour les marchandises ou les voyageurs.

Pour rappel, la politique nationale en la matière est fortement tournée vers le report modal de la route vers les autres modes. On finance ainsi fortement les investissements en faveur du mode ferroviaire pour les marchandises (Clé Sud, top, terminaux ferroviaires dans le port). Objectif multiplier par 2 la part du fret ferroviaire (de 9 % en 2018 à 18 % en 2030). Remonter sur le fluvial en s'appuyant sur le potentiel de l'axe fluvial Rhône Saône et son articulation avec le grand port maritime : des investissements importants sont prévus [L'Etat s'engage à investir 100 M€ sur l'ensemble de l'axe]

Pour les voyageurs, l'objectif est de mieux se déplacer (plus de vélo, voitures électriques légères, transports en commun, le covoiturage (objectif 200 000 trajets quotidiens via plateformes en 2030),

Le projet Carbon répond bien à ces orientations générales.

(Mais,) on a bien conscience que malgré tous les efforts de limitation du nombre de PL et VL sur nos routes, de part la situation actuelle et avec les projets de développement que l'on connaît, des investissements routiers majeurs sont indispensables sur le territoire de l'Ouest Etang de Berre. La nécessaire complémentarité des modes a d'ailleurs été soulignée lors du débat public sur la liaison Fos-Salon par la plupart des acteurs.

Nous sommes aux cotés du port sur les réseaux internes de celui-ci, nous serons aux cotés du département pour améliorer la performance et la sécurité de la RD 268 et nous sommes pleinement mobilisés pour réaliser au plus vite :

- d'une part le contournement Martigues Port de Bouc, en inscrivant cette opération en travaux au prochain contrat de plan (mise en service horizon 2028/2029). Ce projet tant attendu pour améliorer la qualité des vies des riverains [50 000 véh dont 700 TMD traversent chaque jour les villes de Martigues et PDB], en offrant l'opportunité d'une requalification de l'actuelle voirie, et donc d'un meilleur équilibre des usages sur cette section (vers plus de vélo, TC) dans un contexte plus urbain.

- d'autre part la liaison Fos-Salon, en programmant les crédits d'études et d'acquisition (tranche 1 horizon 2030/2031). Dans leur conception et leur usage, ces infrastructures routières intègrent les orientations nationales de rééquilibrage entre les modes que j'ai décrites et participeront à la décarbonation de notre économie et à la réduction de notre empreinte écologique.